



Assemblée générale

Distr. limitée
21 novembre 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 38 a) de l'ordre du jour

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

**Canada, France, Italie, Pays-Bas, Qatar* et Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord : projet de résolution**

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 57/2 du 16 septembre 2002 concernant la Déclaration des Nations Unies sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique,

Rappelant également sa résolution 57/7 du 4 novembre 2002 consacrée à l'examen et l'évaluation finals du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90¹ et à l'appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique² et sa résolution 58/233 du 23 décembre 2003, intitulée « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès de la mise en œuvre et appui international »,

Ayant à l'esprit que les pays d'Afrique sont responsables au premier chef de leur développement économique et social et qu'on ne saurait trop insister sur l'importance du rôle que les politiques et stratégies nationales de développement jouent à cet égard, ayant également à l'esprit que les efforts de développement nationaux doivent être soutenus par un environnement économique international favorable, et rappelant, dans ce contexte, l'appui accordé par la Conférence internationale sur le financement du développement au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique³,

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

¹ Résolution 46/51, annexe.

² A/57/304, annexe.

³ Voir le *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.



Ayant examiné le rapport du Secrétaire général intitulé « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : deuxième rapport complet sur les progrès de la mise en œuvre et de l'appui international⁴ »;

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général⁴;
2. *Réaffirme* son plein appui à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique;
3. *Réaffirme aussi* son plein appui à la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida⁵ qu'elle a adoptée le 27 juin 2001 à sa vingt-sixième session extraordinaire;
4. *Prend note* des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Partenariat ainsi que de l'appui régional et international dont il bénéficie, tout en constatant que beaucoup reste à faire sur le plan de la mise en œuvre;
5. *Se félicite* de la création d'un Conseil de paix et de sécurité au sein de l'Union africaine, souligne que la prévention, la gestion et le règlement des conflits ainsi que la consolidation de la paix après les conflits conditionnent la réalisation des objectifs du Nouveau Partenariat, et se félicite à cet égard de la coopération et de l'appui dont les organisations régionales et sous-régionales africaines ont bénéficié de la part de l'Organisation des Nations Unies et des partenaires du développement pour la mise en œuvre du Nouveau Partenariat;

I. Mesures prises par les pays et organisations africains

6. *Se félicite* des progrès accomplis par les pays d'Afrique dans la réalisation des engagements qu'ils ont pris, dans le cadre de la mise en œuvre du Nouveau Partenariat, de renforcer la démocratie, les droits de l'homme, la bonne gouvernance et une gestion économique rigoureuse, et encourage ces pays à poursuivre, en y associant les parties prenantes et notamment la société civile et le secteur privé, les efforts qu'ils ont engagés dans ce domaine en créant et en renforçant les institutions nécessaires à la bonne gouvernance et au développement de la région;

7. *Se félicite aussi* des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, notamment de la création d'un fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux activités du Mécanisme, auquel les pays participants verseront des contributions financières, et de l'envoi de missions d'appui dans plusieurs pays d'Afrique;

8. *Se félicite également* de ce que les pays africains aient entrepris d'élaborer des plans directeurs sectoriels et d'appliquer des programmes spécifiques du Nouveau Partenariat, notamment en établissant des objectifs de dépenses dans les secteurs prioritaires retenus par le Nouveau Partenariat, et les encourage à continuer d'intégrer les priorités du Nouveau Partenariat dans leurs plans et stratégies nationales de développement, notamment dans leurs stratégies de réduction de la pauvreté lorsqu'ils en ont une;

9. *Souligne* l'importance qu'elle attache à ce que les pays d'Afrique continuent de coordonner, en fonction de leurs stratégies et priorités nationales,

⁴ A/59/206.

⁵ Résolution S-26/2, annexe.

toutes les aides extérieures, y compris celles qui leur sont fournies par des organisations multilatérales, afin de les intégrer utilement à leur effort de développement;

10. *Se félicite* de la volonté manifestée par les pays africains d'accélérer la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, reconnaît le rôle joué par le Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du Nouveau Partenariat à cet égard et salue les réunions au sommet passées et futures du Nouveau Partenariat;

11. *Se félicite aussi* de ce que le Comité des chefs d'État et de gouvernement pour la mise en œuvre du Nouveau Partenariat ait approuvé des projets prioritaires relatifs aux infrastructures et au développement des capacités, qui doivent être mis en œuvre par les communautés économiques régionales;

12. *Encourage* une intégration plus poussée des priorités et objectifs du Nouveau Partenariat dans les programmes des institutions et organisations régionales, ainsi que dans les programmes en faveur des pays africains les moins avancés;

13. *Rend hommage* aux pays d'Afrique qui déploient des efforts de plus en plus vigoureux pour intégrer une perspective sexospécifique et émanciper les femmes dans le cadre de la mise en œuvre du Nouveau Partenariat, salue l'adoption de la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à sa troisième session, réunie à Addis-Abeba en juillet 2004, et encourage les pays d'Afrique à suivre les progrès accomplis vers une pleine intégration des femmes dans la vie sociale, politique et économique du continent;

14. *Souligne* que l'avancement de la mise en œuvre du Nouveau Partenariat est conditionnée par l'existence d'un environnement national et international favorable à la croissance et au développement de l'Afrique, grâce notamment à des politiques générales encourageant le développement du secteur privé et l'esprit d'entreprise;

II. Réponse de la communauté internationale

15. *Se félicite* des efforts déployés par les partenaires du développement pour renforcer la coopération avec le Nouveau Partenariat;

16. *Reconnaît* l'importance que revêtent, pour la mise en œuvre du Nouveau Partenariat, des initiatives telles que la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique et son suivi, le Plan du Groupe des Huit pour l'Afrique (proposé lors du sommet que le Groupe a tenu à Gênes (Italie) en 2001, adopté au sommet de Kananaskis (Canada) en 2002 et actualisé aux sommets d'Évian (France) en 2003 et de Sea Island (États-Unis d'Amérique) en 2004) et le Forum pour le partenariat avec l'Afrique, souligne l'importance qu'il attache à une coordination effective des initiatives en faveur de l'Afrique et attend avec intérêt le rapport de la Commission pour l'Afrique;

17. *Se félicite* du concours apporté par les États Membres à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat dans le cadre de la coopération Sud-Sud;

18. *Souligne* qu'il importe de mettre de nouveaux moyens au service du développement de l'Afrique en encourageant la coopération Sud-Sud ainsi que le

commerce et l'investissement, comme il ressort des débats menés dans diverses enceintes, notamment la Conférence Asie-Afrique sur le commerce et l'investissement réunie à Tokyo les 1^{er} et 2 novembre 2004 sous les auspices de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique;

19. *Se félicite* du concours financier apporté par de nombreux partenaires du développement aux différents programmes du Nouveau Partenariat et, à cet égard, note avec satisfaction que certains pays développés ont alloué des ressources au mécanisme de financement de la préparation des projets du Nouveau Partenariat et ont affecté des ressources aux activités de renforcement des institutions menées par le secrétariat du Nouveau Partenariat et certaines communautés économiques régionales;

20. *Rappelle* que les communautés économiques régionales ont un rôle crucial à jouer dans la mise en œuvre du Nouveau Partenariat et invite les partenaires du développement à accroître leur appui au renforcement des capacités de ces communautés;

21. *Demande instamment* que l'on continue de prendre des mesures pour relever les défis que sont l'élimination de la pauvreté et la réalisation du développement durable en Afrique, notamment, le cas échéant, des mesures d'allègement de la dette, d'amélioration de l'accès aux marchés, d'appui au secteur privé et à la création d'entreprises, d'accroissement de l'aide publique au développement, de stimulation de l'investissement étranger direct et de transfert de technologie;

22. *Affirme de nouveau* que la communauté internationale, les institutions multilatérales compétentes et les pays développés doivent faire preuve d'une plus grande cohérence dans les politiques en matière de commerce, d'investissement, d'aide et d'allègement de la dette qu'ils adoptent à l'égard des pays d'Afrique;

23. *Souligne* l'importance qui s'attache à dégager des solutions globales aux problèmes d'endettement des pays d'Afrique et, à cet égard, se félicite de la décision de prolonger jusqu'au 31 décembre 2006 l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés ainsi que des efforts que déploient actuellement le Fonds monétaire international et la Banque mondiale pour mettre au point un dispositif de viabilisation à long terme de la dette à l'intention des pays pauvres ou à faible revenu très endettés;

24. *Note avec satisfaction* que de nombreux partenaires du développement ont récemment augmenté leur aide publique au développement et engage tous les partenaires du développement à poursuivre les efforts qu'ils déploient pour accroître l'ensemble des ressources, tant publiques que privées, mises au service du développement des pays d'Afrique et pour rendre leur aide plus efficace;

25. *Note également avec satisfaction* que les partenaires du développement s'efforcent d'aligner plus étroitement leur appui financier et technique à l'Afrique sur les priorités du Nouveau Partenariat telles qu'elles ressortent des stratégies nationales de réduction de la pauvreté et autres stratégies similaires, et les encourage à redoubler d'efforts en ce sens;

26. *Prend note* des activités menées par les institutions de Bretton Woods et la Banque africaine de développement dans les pays d'Afrique et invite ces

institutions à continuer de soutenir la réalisation des priorités et des objectifs du Nouveau Partenariat;

27. *Demande* aux organismes du système des Nations Unies de continuer à fournir une assistance au secrétariat du Nouveau Partenariat et aux pays d'Afrique afin qu'ils puissent élaborer des projets et programmes répondant aux priorités retenues par le Nouveau Partenariat;

28. *Note* que les organismes du système des Nations Unies ont fait activement usage du mécanisme de consultation régional comme moyen de renforcer la collaboration et la coordination au niveau régional et les encourage à intensifier les efforts qu'ils déploient pour formuler et exécuter des programmes communs en soutien au Nouveau Partenariat au niveau régional;

29. *Encourage* les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies à continuer à renforcer leurs mécanismes de coordination et de programmation et à simplifier et harmoniser leurs procédures en matière de planification, décaissement et information, accroissant ainsi l'efficacité de l'appui fourni aux pays d'Afrique pour la mise en œuvre du Nouveau Partenariat;

30. *Note* que les organismes du système des Nations Unies collaborent de plus en plus étroitement entre eux dans l'appui qu'ils fournissent au Nouveau Partenariat et prie le Secrétaire général d'inviter ces organismes à renforcer encore la cohérence des activités qu'il mènent en soutien au Nouveau Partenariat, en se fondant sur les modules convenus;

31. *Invite* la séance plénière de haut niveau, qui se tiendra au début de la soixantième session de l'Assemblée conformément aux modalités qu'elle aura arrêtées à sa cinquante-neuvième session, à se pencher sur les besoins particuliers des pays d'Afrique;

32. *Engage* la Commission du développement social et la Commission de la condition de la femme à réserver une place éminente au Nouveau Partenariat dans leurs futurs thèmes prioritaires;

33. *Se félicite* de la création du Groupe consultatif du Secrétaire général sur l'appui international au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et attend avec intérêt ses recommandations sur les mesures à prendre pour mieux appuyer la mise en œuvre du Nouveau Partenariat;

34. *Prie* le Secrétaire général de continuer à renforcer le Bureau de son Conseiller spécial pour l'Afrique afin qu'il puisse s'acquitter effectivement de son mandat;

35. *Prie aussi* le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixantième session, un rapport complet sur l'application de la présente résolution, en s'inspirant des contributions des gouvernements, des organismes du système des Nations Unies et des autres parties prenantes au Nouveau Partenariat, telles que le secteur privé et la société civile.